



Oraison Conduite

Siret : 848 504 841 000 18

Mail : oraisonconduite@orange.fr

Téléphone : 04.92.76.48.83/ 06.70.16.31.57

Agrément préfectoral n° : E 19004 000 10

Code NAF : 8553 Z

FORFAIT CONDUITE ACCOMPAGNEE : (AAC)

1475 € TTC

Ce forfait comprend :

- 20h de conduite
- Le code en salle en illimité pendant 3 mois
- Les frais de gestion.
- Le kit pédagogique
- Une évaluation de départ
- Préparation des questions sur le véhicule en vu de l'examen pratique.
- Rendez-vous préalable.
- 2 rendez-vous pédagogiques (1000km et 3000km).
- 1 accompagnement à l'examen pratique.

❖ Facilité de paiement



Oraison Conduite

Siret : 848 504 841 000 18

Mail : oraisonconduite@orange.fr

Téléphone : 04.92.76.48.83/ 06.70.16.31.57

Agrément préfectoral n° : E 19004 000 10

Code NAF : 8553 Z

DÉTAILS

- 20h de conduite : les heures de conduite sont effectuées individuellement et la durée est de 1h30 ou 2h par séance.
- Le code en salle en illimité pendant 3 mois : Les 3 mois commencent à la date de signature du contrat, le boîtier est inclus. Vous venez autant de fois que vous le souhaitez, de plus, plusieurs fois par semaine un enseignant de la conduite traite des thèmes de sécurité routière et est à votre disposition pour toutes questions.
- Les frais de gestion administrative : Nous nous occupons des démarches liées à votre inscription via le site de l'ANTS.
- Le kit pédagogique comprend : 1 livre de code, 1 livret d'apprentissage qui vous sera remis au plus vite, 1 fiche de suivi, 1 autocollant « A » à l'obtention de votre examen pratique.
- Une évaluation de départ faite sur un PC avec un logiciel prévu à cet effet qui définira un volume prévisionnel d'heures de conduite, ce test est obligatoire avant la signature du contrat de formation.
- Préparation des questions : Lors du passage à l'examen pratique du permis de conduire des questions vous seront posées sur les premiers secours ainsi que l'entretien du véhicule, nous vous y préparons.
- Rendez-vous préalable d'une durée de 2 heures avec un ou plusieurs accompagnateurs. Ce rendez-vous à pour but d'orienter et d'aider les accompagnateurs ainsi que l'apprenant dans la phase « accompagnée ». Connaître les compétences acquises ou celles à acquérir, les comportements à adopter.
- 2 rendez-vous pédagogiques de 3 heures (1000km et 3000km), ces rendez-vous obligatoires permettent de voir l'évolution de l'apprenant, les difficultés rencontrées. Un ou plusieurs accompagnateurs sont présents afin d'avoir un retour sur la formation. Ces rendez-vous se décomposent



Oraison Conduite
Siret : 848 504 841 000 18
Mail : oraisonconduite@orange.fr
Téléphone : 04.92.76.48.83/ 06.70.16.31.57
Agrément préfectoral n° : E 19004 000 10
Code NAF : 8553 Z

en deux phases : 1 phase pratique, 1 phase théorique durant laquelle des thèmes obligatoires sont abordés.

- 1 accompagnement à l'examen pratique : Nous nous engageons à vous accompagner lors de l'épreuve de l'examen pratique du permis de conduire avec un véhicule en très bon état, une assurance valide.

Pop up

Avantages

Le choix de la conduite accompagnée présente de nombreux avantages : des probabilités de réussite à l'examen plus importantes que pour la formule classique, des frais d'assurance ou encore la possibilité de comptabiliser 12 points de permis seulement 2 ans après son obtention (au lieu de 3 ans pour la formule normale). En effet, le candidat qui a passé son permis en conduite accompagnée récupère automatiquement 3 points par an s'il ne commet pas d'infraction, contre 2 points en cas de formule normale.

Conditions exigées

La conduite accompagnée est encadrée par quelques conditions tenant tant au conducteur qu'à son ou ses accompagnateur(s).

Conducteur

Le candidat doit être âgé d'au moins 15 ans révolu.

Il doit préalablement avoir passé et réussi l'[examen du code](#).

Accompagnateur

Le ou les accompagnateurs doivent, quant à eux, être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption. Hormis cette exigence, il n'existe plus de condition d'âge minimum les concernant (anciennement fixée à 28 ans).



Oraison Conduite

Siret : 848 504 841 000 18

Mail : oraisonconduite@orange.fr

Téléphone : 04.92.76.48.83/ 06.70.16.31.57

Agrément préfectoral n° : E 19004 000 10

Code NAF : 8553 Z

L'accompagnateur peut appartenir à la famille de l'élève ou non : aucun lien familial n'est exigé.

Il doit enfin obtenir l'autorisation préalable de son assureur pour pouvoir devenir accompagnateur. En pratique, cette autorisation peut être refusée si ce dernier a commis des infractions graves en tant que conducteur.

Dans le même sens, le permis de l'accompagnateur ne doit pas avoir été annulé ou invalidité dans les 5 ans qui précèdent.

Véhicule

Le signe *conduite accompagnée* doit être apposé à l'arrière du véhicule. Si le candidat passe un [permis en boîte automatique](#), le véhicule doit être muni d'une boîte de vitesse automatique (BVA).